

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LE BILAN D'ACTIVITES
ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2007**

*Adoptés à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés,
le 3 juin 2008, par délégation de l'Assemblée plénière du 23 mai 2008*

« POLITIQUE REGIONALE »

I – SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission prend acte du bilan d'activité et du compte administratif présentés par le Conseil régional pour l'exercice 2007.

Toutefois, afin de pouvoir apprécier les marges de manœuvre de la collectivité, elle tient à rappeler ses demandes antérieures concernant :

- le P.P.I. (Programme Pluriannuel des Investissements) en l'état,
- les résultats des travaux d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 (transferts de compétence).

Pour les ressources humaines, elle réitère son souhait de la mise en place d'une véritable GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) au sein de la collectivité.

II – SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission souligne, une nouvelle fois, toute l'importance qu'elle accorde à l'évaluation des politiques publiques. Aussi, elle souhaite être associée dans le respect du principe de bonne gouvernance, et comme cela a été le cas dans le cadre de l'élaboration des P.O.E., aux opérations d'évaluation du DOCUP.

Elle demande à la collectivité de faire en sorte que les modalités de mise en œuvre des différents fonds (convention Etat/Région F.S.E., cadres d'intervention, ...) soient rapidement validées pour permettre une mobilisation effective des financements.

Concernant la définition de la stratégie européenne pour les RUP, la commission regrette que la consultation lancée par la Commission européenne n'ait pas fait l'objet d'une contribution commune élaborée au niveau local. Celle-ci aurait permis d'adopter une démarche partenariale et concertée et ainsi une position partagée et cohérente pour défendre les intérêts de la Réunion.

III – SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

D'une façon générale, la commission constate une certaine évolution dans la présentation des interventions pour le domaine de la coopération régionale, retraçant les actions par pays, secteur, projet et montant.

Elle suggère toutefois, pour les documents budgétaires à venir d'adopter une approche analytique et synthétique identique à celle du secteur des affaires économiques et ce, afin de disposer d'une meilleure lisibilité.

De plus, la commission préconise que les comptes rendus annuels d'activités et bilans financiers des structures qui bénéficient d'une délégation de service public soient annexés.

En la matière, elle rappelle la nécessité, de coordination des actions et financements et de clarification du rôle des différents intervenants.

Concernant plus spécifiquement les A.P.E., la commission souhaite participer à toutes initiatives qui seraient entreprises pour avancer dans la conclusion des accords définitifs et demande à être destinataire des informations sur le sujet.

Elle regrette ne pas avoir été associée suffisamment en amont, à la préparation du séminaire sur le codéveloppement prévu très prochainement.

« DEVELOPPEMENT DURABLE »

En 2007, 69 % des dépenses d'investissement réalisées, l'ont été dans le secteur « routes et transport publics » auquel appartient l'opération route des Tamarins. Ce qui a laissé peu de marge de manœuvre pour les autres secteurs.

I – SECTEUR « AMENAGEMENT »

La commission regrette le retard pris dans la procédure de révision du SAR.

Elle reste convaincue du manque de dotation financière dont souffre l'E.P.F.R.

La commission constate que la concertation avec les maîtres d'ouvrage en matière de Gestion des Risques d'Inondation qu'elle avait appelée de ses vœux dans son avis sur le budget primitif 2007 s'est transformée en courrier d'information de la mise en place du nouveau dispositif. Elle attend de ce fait plus d'engagement de la part du Conseil régional.

II – SECTEUR « ENVIRONNEMENT »

En matière de gestion des déchets, la commission note que l'année 2007 a été consacrée à la révision du PREDIS¹ et du PREDAMA². Elle demande qu'un plan d'actions ambitieux soit mis en œuvre afin d'apporter les réponses efficaces.

Pour le solaire thermique, la commission relève l'intervention financière de la collectivité régionale dans le cadre des programmes de constructions de logements sociaux. Elle rappelle toutefois qu'à la Réunion il existe plus de 50 000 logements de ce type et qu'il convient d'envisager cette intervention de manière plus globale.

Concernant le soutien au développement du photovoltaïque, elle relève le succès de l'appel à projet lancé en 2007. La commission regrette, cependant, que rien n'ait été proposé à destination des particuliers comme elle l'avait appelé de ses vœux lors de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2007.

III – SECTEUR « DEPLACEMENT »

La commission constate que le produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants pour l'exercice 2007 (204 036 150,60 €) a été inférieur à celui de 2006 (205 874 275 €). Elle s'interroge, de ce fait, sur les résultats de l'audit-contrôle sur l'ensemble des dispositifs d'exonération de la taxe sur les carburants envisagé par le Conseil régional lors de la présentation du budget primitif 2007 et demande à être destinatrice de ses conclusions.

Elle s'inquiète également, suite à la très forte augmentation du coût de la réalisation de la route des Tamarins, sur les capacités financières du Conseil régional de mener à terme les autres grands projets structurants pour la Réunion tels que le Tram-train et la nouvelle route du Littoral. Cette évolution inquiétante

¹ PREDIS : Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux

² PREDAMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés

pose le problème des évaluations de départ pour ce type d'infrastructure comme pour d'autres projets d'ailleurs.

Par ailleurs, elle rappelle qu'elle souhaite être destinatrice du P.P.I. dont la réactualisation a été lancée en 2005, afin de mettre de la manière la plus claire possible en perspective les interventions du Conseil régional.

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

La commission constate une fois de plus qu'elle est contrainte d'examiner les documents budgétaires du Conseil régional en urgence. Compte tenu des délais impartis, le C.E.S.R. ne pourra pas en débattre en assemblée plénière.

Toutefois, la commission souligne quelques remarques non exhaustives :

I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La commission note, comme pour les autres années de mise en place de nouveaux programmes européens, que 2007 a été une année de transition en termes d'aides aux entreprises avec une faible consommation des aides. La commission attend avec impatience les résultats de l'étude d'impact lancée sur ce sujet.

Compte tenu des missions élargies qui ont été confiées à la SR 21, la commission souhaite que le bilan d'activité de cette SEM mais aussi des autres, soit annexé à celui du Conseil régional.

II - SECTEURS « RURALITE, AQUACULTURE ET PECHE »

En matière de recherche agronomique, la commission souligne l'urgence d'axer celle-ci sur les problèmes existants à la Réunion (taches noires sur l'ananas, borer sur la canne à sucre, ...). Elle réitère sa demande d'amplifier la concertation entre les chercheurs et les professionnels pour déterminer les programmes de recherche, et que les résultats obtenus fassent l'objet d'une large diffusion auprès des professionnels concernés.

La filière pêche connaît actuellement d'importants problèmes d'organisation pouvant la mettre en péril. Pour y remédier, un chef de file unique et une véritable stratégie régionale doivent être mis en place. La commission insiste donc sur la nécessité de structurer rapidement la filière pêche à la Réunion afin d'en accroître la compétitivité.

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION » (TIC)

La commission se félicite de la stratégie claire, cohérente et continue du Conseil régional dans le domaine des TIC depuis 10 ans. Elle se réjouit notamment du résultat obtenu dans la démocratisation de l'accès des Réunionnais à l'Internet (notamment sur le réseau ADSL). Le travail de Protel puis du Conseil régional a été couronné de succès. La Réunion n'a pas à rougir de la comparaison avec les îles voisines et les autres DOM. Certes les tarifs sont encore élevés et les débits encore limités mais les progrès sont patents.

La commission constate que lorsque le Conseil régional s'implique avec conviction et dynamisme dans une filière, il peut contribuer à en faire un secteur d'excellence. D'autres secteurs, comme la pêche, pourraient s'en inspirer...

Dans le domaine du Haut Débit qui est prioritaire pour la Réunion, la commission note également la qualité du travail accompli. Même si elle a parfois été critique dans le passé, elle reconnaît qu'aujourd'hui des résultats commencent à être perceptibles. L'arrivée de nouveaux opérateurs, accompagnée d'une baisse des tarifs, confirme le bien-fondé de cette stratégie.

Concernant la « mise en réseau des îles de l'océan Indien », la commission à l'unanimité demande au Conseil régional non seulement de poursuivre ses études de faisabilité technique mais également d'inclure la mise en place d'un câble sous-marin desservant la Réunion dans ses priorités. Cette installation devra se faire quelle que soit la décision prise par l'opérateur historique. Il en va de l'indépendance de notre île dans la maîtrise de cet outil. Il ne faut pas rester inerte devant les monopoles qui imposeront demain aux Réunionnais des choix restreints et des tarifs prohibitifs.

« DEVELOPPEMENT HUMAIN »

La commission note un effort de présentation du bilan des secteurs de l'Education et de la Formation professionnelle pour 2007 offrant plus de lisibilité et une meilleure vision des champs d'intervention du Conseil régional dans ces 2 domaines.

Elle regrette en revanche que l'évaluation des dispositifs reste quantitative et se résume à des taux de réalisation financière et au nombre de bénéficiaires concernés.

En ce qui concerne l'apprentissage, la commission a mené, cette année, une réflexion sur ce dossier qui devrait aboutir à la fin du premier semestre. Elle propose de s'y référer dès que le fruit de ces travaux sera adopté.

En ce qui concerne l'Education, une des richesses de l'île étant son dynamisme démographique, la commission insiste sur la nécessité de mener à bien et en temps voulu la programmation de la construction et la réhabilitation des établissements scolaires afin de permettre à la force vive que représente sa jeunesse d'être formée dans de bonnes conditions. L'Etat, pour sa part, devra assumer ses obligations en matière de personnels.

« EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission prend acte du bilan d'activités, et du compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2007 pour les secteurs du sport, du socio-éducatif et de la culture. Les réalisations présentées sont conformes aux orientations budgétaires et aux prévisions du budget primitif 2007.

Que ce soit pour le secteur « sport et socio-éducatif » ou pour celui de la « culture », la continuité dans la mise en œuvre des orientations régionales demeure. Le recentrage opéré, consécutif à la contrainte budgétaire, se traduit par une recherche de professionnalisation, une plus grande rationalisation et un ciblage sur des projets d'envergure régionale. En contrepartie, l'effort de soutien financier au plus grand nombre s'amenuise.

La commission tient à souligner qu'elle souscrit totalement à l'intégration d'une dimension culturelle dans l'élaboration du futur Schéma d'Aménagement Régional (SAR). D'une manière générale, la commission considère que la prise en compte « du fait culturel dans le développement durable de la Réunion » revêt un caractère fondamental afin de faire de l'Homme réunionnais le véritable et principal acteur de son projet d'avenir.